

**Plan Local d'Urbanisme**  
**Pièce 4.1**  
**Plan de Zonage au 1/10.000**

**Modification**

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du :

La Présidente : Caroline Cayeux

1:10 000

Conception : Florence Lade - 14/12/2023

Source : COPIF - Cadastre 2023 (Données de l'Etat) - Droits réservés - Reproduction interdite  
 Source : BD Carthage - Commission d'Agglomération de Beauvais - Droits réservés - Reproduction interdite  
 Source : BD Urbanisme - Commission d'Agglomération de Beauvais - P.L.U. de la commune de BEAUVAIS - Droits réservés - Reproduction interdite.

- UA : Zone correspondant à l'hyper centre à vocation principale d'habitat et de commerce.
- UB : Zone correspondant au centre ville et à ses faubourgs. Cette zone comprend 5 secteurs : UBa UBb (dont le sous secteur UBb1) UBc UBd UBe (dont le sous secteur UBe1)
- UC : Zone de constructions d'habitat collectif à plusieurs niveaux. Cette zone comprend 2 secteurs : UCa UCb
- UD : Zone de constructions aérées à vocation dominante d'habitat pavillonnaire. Cette zone comprend 5 secteurs : UDa UDb (dont le sous secteur UDb1) UDe UDe1
- UGV : Zone correspondant à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- UMH : Zone de protection correspondant au centre historique de Beauvais et au secteur de l'ancienne Maladrerie Saint Lazare.
- USL : Zone destinée à accueillir les constructions à usage sportifs et de loisirs.
- URU : Zone de rénovation urbaine. Cette zone comprend 3 secteurs : URUa URUb URUc
- 1AUH : Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'habitat. Cette zone comprend 2 secteurs : 1AUHa 1AUHb
- Ucp : Zone correspondant au centre pénitentiaire.
- Zone UE : Zone à vocation d'activités économiques. Cette zone comprend 5 secteurs : UEa UEb (dont les sous secteurs UEb1 UEb2) UEc (dont les sous secteurs UEc1 UEc2) UEag UEh
- UR : Zone mixte de reconversion urbaine. Cette zone comprend 3 secteurs : URa URb URc
- 1AU Novaparc, 1AUe : Zone d'extension urbaine à vocation dominante d'activités économiques (dont le secteur 1AUeag à vocation agricole)
- 1AUR : Zone de reconversion urbaine à vocation mixte habitat - activité. Cette zone comprend 1 secteur : 1AURb
- 2AU : Zone peu ou pas équipée à urbaniser à moyen ou long terme.
- A : Zone agricole.
- N : Zone naturelle.
- NSL : Zone destinée à accueillir des constructions et installations à usage sportifs et de loisirs à proximité des zones urbaines.
- NJ : Zone réservée à l'aménagement des jardins collectifs (tels que les jardins familiaux).
- NPr : Zone de protection renforcée correspondant à la zone Natura 2000.
- Uvf : Zone ferroviaire
- Emplacement réservé
- Orientation d'aménagement et de programmation
- Périmètre en attente d'un projet d'aménagement global au titre du L.151-41-5° du code de l'urbanisme
- Interdiction et limitation de certains usages et affectations des sols et nature d'activités au titre du R.151-31-2° et R.151-34-1°
- Boisement protégé au titre de L.151-23 du code de l'urbanisme
- Limite d'implantation des constructions - Recul 30 m
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Périmètre Z1
- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement - Périmètre Z2
- Zone exposée à des effets irréversibles ou indirects (SEI) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés N2 par rupture de réservoirs adjacents
- Zone exposée à des effets létaux (SEL) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés O2 par rupture de réservoirs adjacents
- Zone exposée à des effets létaux significatifs (SELS) dans le cas d'un épandage de gaz liquéfiés O2 par rupture de réservoirs adjacents
- Changement de destination L.151-11
- Patrimoine bâti protégé L.151-19
- Éléments de paysage à préserver pour des motifs d'ordre écologique L.151-23 du code de l'urbanisme
- Indice 43 : Modification au 14/12/2023
- Indice 42 : Modification Simplifiée au 29/09/2023
- Indice 41 : Mise en compatibilité DUP ZAC Vallée du Thérain au 04/07/2023
- Indice 40 : Modification Simplifiée au 25/05/2022
- Indice 39 : Mise à jour au 20/02/2023 (annexe 7 OI) - secteurs d'informations sur les sols (SIS)
- Indice 38 : Mise à jour au 28/11/2022 (annexe 7 OI) - réseau de chaleur
- Indice 37 : Mise à jour au 17/10/2022 (annexe SUP - monuments historiques)
- Indice 36 : Mise à jour du PLU au 03/10/2022 (annexe SUP - PPR)
- Indice 35 : Modification Simplifiée au 17/12/2021
- Indice 34 : Modification Simplifiée au 01/10/2021
- Indice 33 : Mise à jour au 06/01/2020 (annexe 7 : plan des ZAC)
- Indice 32 : Mise à jour au 15/07/2019 (annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Canalisations transport de gaz)
- Indice 31 : Modification Simplifiée au 22/03/2019 (OAP ZAC Beauvais Vallée du Thérain)
- Indice 30 : Modification au 04/02/2019
- Indice 29 : Mise à jour au 27/02/2018 (annexe 6 : Servitudes d'Utilités Publiques - Protection captages d'eau potable)
- Indice 28 : Modification au 06/10/2017
- Indice 27 : Mise à jour au 07/07/2017 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - Lycée Félix Faure - MH)
- Indice 26 : Mise à jour au 02/06/2017 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - Règlement local de publicité)
- Indice 25 : Mise à jour au 11/10/2016 (annexe 7 - ICPE)
- Indice 24 : Révision au 26/09/2016
- Indice 23 : Modification au 15/10/2015
- Indice 22 : Modification au 13/04/2015
- Indice 21 : Mise à jour au 30/01/2015 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques - servitude de restriction d'usage rue du Pont Laverdun - annexe 8 annexes sanitaires)
- Indice 20 : Modification au 03/07/2013
- Indice 19 : Mise en compatibilité DUP pour le théâtre au 06/06/2013
- Indice 18 : Révision Simplifiée avenue de Francine Durkierque 40 au 21/12/2012
- Indice 17 : Modification Simplifiée au 29/11/2012
- Indice 16 : Modification Simplifiée au 28/09/2012
- Indice 15 : Mise à jour au 18/07/2012 (annexe 7 PEB)
- Indice 14 : Modification ZAC Ecoparc au 06/07/2012
- Indice 13 : Modification au 13/04/2012
- Indice 12 : Mise en compatibilité DUP pour la construction du Centre Pénitentiaire au 09/01/2012
- Indice 11 : Mise en compatibilité DUP pour la déviation de Troisrueux au 16/08/2011
- Indice 10 : Mise à jour au 15/06/2011 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques 6.1, 6.2, 6.4)
- Indice 9 : Révision Simplifiée Kiosque de la gare au 26/05/2011
- Indice 8 : Modification au 17/12/2010
- Indice 7 : Mise en compatibilité DUP pour la mise en conformité de l'aéroport au 15/10/2010
- Indice 6 : Mise en compatibilité DUP pour la création d'un grattoir sur la RD938 au 04/05/2010
- Indice 5 : Mise à jour des annexes - Plan de l'1/4/5 ZAC au 23/04/2010
- Indice 4 : Révision Simplifiée LaSalle au 25/09/2009
- Indice 3 : Mise en compatibilité DUP relative à la mise en conformité de l'aéroport de Beauvais-Tillé au 08/06/2009
- Indice 2 : Mise à jour au 30/01/2009 (annexe 6 Servitudes d'Utilités Publiques 6.1, 6.2, 6.4)
- Indice 1 : Mise à jour au 07/03/2008 (annexe 7 - Obligations et Informations Diverses 7.1 V.1 Droit de préemption Urbain)
- Indice 0 : Approbation au 12/07/2007

